

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N° 104-2023</p>	<p>SERVICE URBANISME AUTORISATION DU DROIT DES SOLS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation du Maire de procéder au dépôt d'une déclaration préalable pour l'implantation d'une borne tactile interactive sur le parvis de l'Hôtel de Ville
---	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R.421-17 ;

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son point n°27 relatif au dépôt des demandes d'urbanisme, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, l'affichage légal en mairie doit être mis à disposition des administrés en version numérique ;

CONSIDERANT que toute Commune de plus de 3 500 habitants a pour obligation de fournir les informations légales en format numérique ;

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Clisson d'implanter une borne tactile interactive sur le parvis de l'Hôtel de Ville, sis 3 Grande rue de la Trinité, sur la parcelle cadastrée section AI numéro 345 ;

CONSIDERANT que le dépôt d'une déclaration préalable est requis pour un tel projet ;

Prend la décision suivante :

Article 1. AUTORISE le dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'une borne tactile sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 3 Grande rue de la Trinité, parcelle cadastrée section AI numéro 345.

Article 2. AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut un Adjoint, à signer toutes les pièces relatives à la présente Décision.

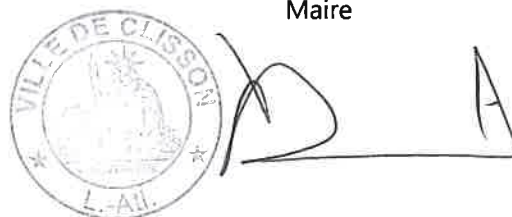
Article 3. CHARGE Monsieur le Directeur général des services et le service urbanisme de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État dans le Département.

Clisson, le 12 octobre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise à la Préfecture

le 16/10/2023

et affichée

le 23/10/2023